

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°5

PROCES VERBAL N°5

Vendredi 22/04/2016 de 12h15 à 13h50 en salle 6220

Membres présent(es) en séance :	<u>Membres du corps professoral</u> : Lucio Baccaro, Patrick Badillo, Matteo Gianni, Pilar Nogues-Marco, Anne Sgard, Frédéric Varone <u>Membres du corps PAT</u> : Sandrine Billeau <u>Membres du corps étudiants</u> : Liala Consoli, Romain Gauthier, Quentin Stauffer (Président CP), Sebastian Zelada Cabrera, <u>Membres du corps CER</u> : Sabine Pitteloud, Yannick Rousselot, Jonathan Zufferey
Excusé(es) :	<u>Corps professoral</u> : Frédéric Giraut (procuration Anne Sgard), Annabelle Lever (procuration Matteo Gianni) <u>Corps PAT</u> : Blaise Dupuis <u>CER</u> : Roy Gava (procuration Jonathan Zufferey)
Sont également présents :	Doyen : Bernard Debarbieux Vice-doyen : Jonas Pontusson Conseillers aux études : Gaetan Clavien, Mathieu Petite Administratrice : Laurence Bonapera Adjointe de l'administratrice : Nadine Waser PAT : Véronique Savary, Sandrine Sciarrino
Procès-verbal assuré par :	Sylvie Huber
Ordre du jour : 1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers 2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente 3. Accueil de deux nouveaux membres 4. Désignation de vice-doyen-nes 5. Nouvelle composition du comité directeur du CAS en développement Durable	

6. Modification de la composition de la commission de l'égalité
7. Modification de la commission d'audition des candidats non-porteurs de maturité
8. Nouveau plan d'études de la Maîtrise universitaire en management public (MAP)
9. Usages et mésusages des statuts du corps intermédiaire
10. Discussion concernant la commission RIO
11. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 18 avril)
12. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	Pas de remarque Pas d'annonce de divers	Ordre du jour adopté à l'unanimité	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	Pas de remarque	PV de la séance n° 4 du 10 mars 2016 approuvé à l'unanimité	
3	Conseil participatif	Accueil de deux nouveaux membres	Les 2 nouveaux membres se présentent : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sabine Pitteloud, CER au Département d'histoire, économie et société remplace Carlo Edoardo Altamura ✓ Yannick Rousselot, CER au Département de géographie et environnement remplace Leah Kimber Le conseil participatif leur souhaite la bienvenue.		
4	Décanat	Désignation de vice-doyen-nes	Suite aux départs de la professeure Delphine Gardey au 31/03/2016 et du professeur Jonas Pontusson au 31/07/2016, le doyen propose les candidatures suivantes avec effet au 1/08/2016 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Professeure Sandra Lavenex ✓ Professeur Lucio Baccaro ✓ Professeur Matteo Gianni En l'absence de Delphine Gardey, le doyen souligne l'engagement de la Prof. Delphine Gardey et la remercie. Le doyen présente la nouvelle équipe décanale composée d'un doyen, deux vice-doyens et un vice-doyen associé conformément au statut et au règlement d'organisation (RO) de la Faculté. A la demande du corps PAT, il précise que la fonction de vice-doyen associé est identique à celle d'un vice-doyen ; le professeur Gianni étant professeur associé il est <i>de facto</i> vice-doyen associé conformément au RO de la Faculté. Lucio Baccaro, professeur ordinaire au Département de sociologie et Matteo Gianni, professeur associé au Département de science politique et relations internationales se présentent. Ils confirment partager le projet du décanat et s'inscrivent dans la continuité des vice-doyens sortants. Le doyen présente Sandra Lavenex, professeure ordinaire au Département de science politique et relations internationales et mentionne son implication dans les instances dirigeantes du GSI et les intérêts communs partagés.	Résultat du vote à bulletin secret : <ul style="list-style-type: none"> • Prof. Lavenex : 17 voix • Prof. Baccaro: 16 voix + 1 abstention • Prof. Gianni: 16 voix + 1 abstention La professeure Sandra Lavenex, le professeur Lucio Baccaro et le professeur Matteo Gianni sont désignés vice-doyen-nes avec effet au 1/08/16	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION	SUIVI
5	Décanat	Nouvelle composition du comité directeur du CAS en développement Durable	<p>Comité directeur :</p> <p>M. Jörg BALSIGER Mme Viviane KELLER M. Pascal PEDUZZI M. Sylvain PERRET M. Rémy ZINDER</p> <p>Le doyen rappelle l'historique de cette formation continue qui rencontre un franc succès.</p>	<p>La composition du comité directeur du CAS en développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jörg BALSIGER • Mme Viviane KELLER • M. Pascal PEDUZZI • M. Sylvain PERRET • M. Rémy ZINDER <p>est approuvée à l'unanimité</p>	
6	Décanat	Modification de la composition de la commission de l'égalité	<p>Prof. Jonas Pontusson Prof. Marylène Lieber Prof. Jean-François Staszak CER : Adrien Remund sera remplacé par Madame Géraldine Brown Etu : Nesrine Ghulam</p> <p>Le vice-doyen Jonas Pontusson présente la commission de l'égalité facultaire et rappelle que Prof. Jean-François Staszak est président. La commission est chargée entre autres d'octroyer des bourses. Au niveau universitaire, la commission a réalisé une enquête sur le harcèlement sexuel parmi les étudiants de Bachelor, l'inégalité de traitement entre assistants et assistantes des cours de Bachelor...</p>	<p>La composition de la commission de l'égalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prof. Jonas Pontusson • Prof. Marylène Lieber • Prof. Jean-François Staszak • CER : Géraldine Brown • Etudiante : Nesrine Ghulam <p>est approuvée à l'unanimité</p>	
7	Décanat	Modification de la commission d'audition des candidats non-porteurs de maturité	<p>MER : Ruggero Crivelli Prof. Clémentine Rossier Prof. Michel Oris remplacé par le professeur Rémi Baudoui</p> <p>Mathieu Petite, conseiller aux études, indique que cette commission examine les dossiers des candidats non-porteurs d'un certificat de maturité et précise qu'une des conditions principales est que le candidat doit avoir 25 ans révolus ; la commission transmet ensuite son avis au doyen.</p> <p>A la demande du corps professoral sur le nombre de dossiers, M. Petite précise qu'un premier tri est effectué par le service des admissions selon les critères définis par l'Université. La plupart des dossiers, environ 6 dossiers par an sont acceptés sous condition de résultat après 2 semestres. A noter que les étudiant-es qui</p>	<p>La commission d'audition des candidats non-porteurs de maturité</p> <ul style="list-style-type: none"> • MER Ruggero Crivelli • Prof. Clémentine Rossier • Prof. Rémi Baudoui <p>est approuvée à l'unanimité</p>	<p>Suivi des taux de réussite / échec des candidats admis</p> <p>Vérifier dans les statuts et le règlement si le corps étudiant peut être représenté</p>

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION	SUIVI
			réussissent, soit environ la moitié, sont excellent-e-s. A la demande de la non-représentativité du corps étudiant dans cette commission, le professeur Mateo Gianni précise que le principe serait souhaitable.		dans la commission
8	Décanat	Nouveau plan d'études de la Maîtrise universitaire en management public (MAP)	<p>Le Prof. Frédéric Varone présente le nouveau plan d'études de la Maîtrise universitaire en management public (MAP). Il comporte toujours 120 ECTS mais les cours de 2 heures de présentiel donnent désormais 6 ECTS au lieu de 3 ECTS ; des travaux dirigés ou lecture ou atelier... doivent être mis en place. La liberté pédagogique est laissée à l'enseignant.</p> <p>Il est rappelé qu'une enquête évalue actuellement cette expérimentation sur les cours de Bachelors. A la demande du corps CER concernant la charge éventuelle pour les assistants, le prof. Varone précise qu'aucun assistant n'enseigne dans ce programme. Le projet prévoit que l'accompagnement soit assuré par les enseignants.</p>	Le nouveau plan d'études de la Maîtrise universitaire en management public (MAP) est approuvé à l'unanimité	
9	Conseil participatif	Usages et mésusages des statuts du corps intermédiaire	<p><i>Lors de sa séance de décembre 2015, des représentants du corps intermédiaire s'étaient inquiétés de l'usage qui était fait en faculté des différents statuts (fonctions, suppléances, barèmes de rémunération) des CER en faculté. Il avait été convenu alors qu'un groupe de travail procéderait à une analyse des pratiques en cours et formulerait des recommandations.</i></p> <p><i>Participants : Jonathan Zufferey, Cristina Del Biaggio, Maxime Felder, Roy Gava, en présence de Bernard Debarbieux. Un projet est joint à l'ordre du jour.</i></p> <p>Jonathan Zufferey expose rapidement les propositions de la commission.</p> <p>Pour les assistants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les subdivisions à engager des assistants sur des contrats de 5 ans (2+2+1) • Limiter en principe les suppléances aux cas de demandes explicites des intéressés et aux opportunités budgétaires de fin d'exercice • Harmoniser ou au moins rapprocher les contenus, en s'efforçant de confier aux assistants un nombre comparable de séminaires et de tutorat entre les subdivisions. 		Demander l'avis aux assistants sur les trajectoires souhaités.

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION	SUIVI
			<ul style="list-style-type: none"> • Pour les subdivisions ayant peu d'enseignements à leur confier (les instituts) envisager qu'ils contribuent à l'enseignement en bachelor, tout en veillant à ce que ces subdivisions disposent d'un nombre suffisant d'assistants pour l'animation de la recherche en institut. <p>Maîtres-Assistant-e-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les subdivisions à engager des Maitres assistant-e-s (au lieu d'assistants ou de chargés de cours / enseignement) • Promouvoir des contrats de 3 ans (au lieu de suppléances) • Limiter l'enseignement, exiger une activité de recherche significative et respecter le taux d'activité de 40% minimum pour la recherche • Assortir le statut d'un engagement contractuel à publier dans la foulée de la thèse et/ou monter des projets FNS (Ambizione, professeur.e boursier.e, division 1) et/ou ouvrir de nouveaux chantiers de recherche et conditionner le renouvellement de contrat à une évaluation des résultats. <p>Collaborateur scientifique I et II :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserver ce statut aux embauches de court terme sur des opérations ciblées • En principe pas d'enseignement <p>Chargé-e-s de cours et chargé-e-s d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserver si possible ce statut aux externes (enseignant.e.s employé.e.s dans une haute école autre + professionnels par ex de l'administration) venant assurer un cours indispensable à la faculté • Ne pas utiliser ce statut pour la relève et des cahiers des charges comprenant des activités de recherche • Harmoniser les bases de rémunération : Aligner les taux à la faveur des renouvellements de contrat <p>Le corps professoral souligne que le nombre de séminaires pour les assistants varie selon les départements ou instituts et également selon la formation bachelor ou master.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION	SUIVI
			<p>A la demande du corps PAT concernant les autres statuts du corps intermédiaire non pris en compte, Jonathan Zufferey indique que le groupe de travail n'a pas abordé ces statuts car ils sont peu représentatifs.</p> <p>Il est rappelé le passage en classe 14 des post-doctorants au 1/08/2016.</p> <p>L'assemblée débat sur la succession des contrats. L'objectif serait de pérenniser les postes et favoriser les nouveaux instruments de relève. Il est rappelé par le professeur Varonne que les post-docs peuvent déposer eux-mêmes des projets auprès du FNS et insiste également sur les réformes en cours des statuts FNS.</p> <p>Le corps professoral en particulier débat sur l'importance d'une politique de relève, d'une formation de qualité permettant des perspectives de stabilisation, la création de parcours, l'adaptation des statuts, la durée des contrats, les renouvellements... et <i>in fine</i> éviter des drames humains.</p> <p>Jonathan Zufferey indique que la commission va continuer à travailler.</p>		
10	Conseil participatif	Discussion concernant la commission RIO	<p>Romain Gauthier présente l'historique de la demande faite au Rectorat en 2014 et propose de renouveler la demande de participation des étudiants à cette commission suite aux changements de la commission RIO et de l'équipe rectorale.</p> <p>Le corps professoral émet un avis négatif. A la demande du corps CER, le fonctionnement de la commission RIO est rappelé. Elle donne un préavis au doyen sur les dossiers, ne donne aucune appréciation et applique le règlement. Les procès-verbaux adressés aux étudiants ayant fait recours indiquent la justification de la décision.</p> <p>Le corps étudiant souhaite renouveler leur demande malgré les débats passés et présents. Il propose un vote pour le prochain conseil participatif.</p>	<p>Vote au prochain conseil participatif : Demande de participation des étudiants à la commission RIO</p>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION	SUIVI
11	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 18 avril)	<p>Question des CER au décanat : <i>Quelle est la politique de la faculté concernant les méthodes quantitatives au niveau Bachelor ? En particulier, est-ce que le poste et les cours donnés par Eugen Horber en seconde partie de Bachelor vont être renouvelés ?</i></p> <p>Le doyen explique que la commission de planification n'a pas souhaité un profil pur "méthodologie" mais que les cours d'Eugen Horber peuvent être assurés par des enseignants du département de sciences politiques.</p>		
12	Conseil participatif	Divers	Aucun divers		

La séance est levée à 13h50.